



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	25	04	04

Séance du 18 septembre 2026 sous la présidence de Madame Marie ADAMY, Maire.
Convocation du 11 septembre 2026.

PRESENTS : Mmes ADAMY – PIESTA – KHOUMRI – HARRATH – RUSSELLO – FRANGIAMORE – TUZUN – KALFOUS – BECKENDORF – FARIS – TUFEKCI ERKILIC – ARANDA.
MM. DARKAOUI – SAADI – DAGTEKIN – KOUIDRI ZOURGUI – SAVALLI – RAHAOUI – AIT TAMA – PODBOROCZYNSKI – WEBER – LAUER – ESTRADA – AOUKACHI – GULDAL.

PROCURATIONS : Mmes DILEK et EL GAMOUN – MM. SATILMIS et ANANICZ qui ont donné procuration respectivement à Mme KHOUMRI – M. AOUKACHI – Mmes PIESTA et ARANDA

06 - Marché réhabilitation école Victor Hugo - phase 3 : sanitaires – 10 lots

Rapporteur : Sylvia PIESTA

Exposé des motifs :

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique;

VU le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

CONSIDERANT la délocalisation de l'école Arc-en-Ciel vers l'école Victor Hugo ;

CONSIDERANT que pour permettre cette délocalisation il y a lieu de créer des sanitaires supplémentaires ;

VU la phase de consultation des entreprises qui s'est déroulée du 11 juin au 3 juillet 2026 ;

VU l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 15 juillet 2026 pour faire ses propositions d'attribution des marchés de travaux ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal:

* décide de valider l'avis de la commission d'appel d'offres du 15 juillet 2026, et confirme l'attribution des différents lots de travaux comme indiqué ci-dessous :

LOT 1 - GROS ŒUVRE attribué à la société IRION 58 180.08 € TTC

LOT 2 - MENUISERIES EXTERIEURES attribué à la société FENETRES SCHMITT 5 613.60 € TTC

LOT 3 - PLATRERIE attribué à la société PETROVIC 39 550.80 € TTC

LOT 4 - MENUISERIES INTERIEURES attribué à la société ZEHNACKER 58 510.62 € TTC

LOT 5 - CHAPE CARRELAGE FAIENCES attribué à la société MULTISERVICES 33 580.80 € TTC

LOT 6 - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES attribué à la société PRINZ 1 836.00€ TTC

LOT 7 - PEINTURE attribué à la société RA ISOLATION avec option nettoyage 7 368.00€ TTC

LOT 8 - ELECTRICITE attribué à la société GL ELEC 16 356.00 € TTC

LOT 9 - PLOMBERIE SANITAIRES attribué à la société HOULLE 65 768.40 € TTC

Soit un montant total de **286 764.30 € TTC** pour les 9 lots, sachant que le lot n° 10 (nettoyage final) a été déclaré infructueux (aucune offre reçue). Le lot n° 7 comprenant une option nettoyage, la société RA Isolation se chargera du nettoyage final.

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Marie ADAMY
Maire de Farébersviller

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »